

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Aimé SOUMET, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean GASTOU
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Maylis DEL PIANTA	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Marylise GASTON	à	Jean-Claude COSTE
	Aurélien GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOPE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean CASABONNE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Bernard UTHURRY (excusé), Christophe GUERY (excusé) Jean Etienne GAILLAT, Gérard LEPRETRE Pierre SERENA, Didier CASTERES,

RAPPORT N° 05-181213-PER-



MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. KELLER expose :

Pôle Ressources et Moyens – Direction des Ressources humaines

Par délibération en date du 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire créait un poste d'assistant administratif à temps complet pour assurer la partie « paye des agents ». Cette mission était assurée antérieurement par un agent titulaire au grade de rédacteur à temps complet. Ce dernier a fait valoir son droit à la position de disponibilité pour une longue durée, le poste est devenu vacant et il convient de supprimer le poste de rédacteur à temps complet.

Environnement

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais avait créé un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, partagé entre le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et ses Affluents (SMGOAO) et le service Environnement. Depuis la fusion des intercommunalités, ce poste a été absorbé par le SMGOAO par mutation de l'agent au 1^{er} juillet 2018. Il appartient donc à la Communauté de Communes du Haut-Béarn de supprimer le poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Service Technique / Spectacle Vivant

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais avait créé un poste d'agent d'entretien partagé entre le service technique et le Spectacle Vivant. Depuis plusieurs années, compte tenu de l'inaptitude physique de l'agent occupant ce poste, les missions d'entretien des locaux sont assurées par un prestataire extérieur. Cet agent a été admis en retraite invalidité. Il convient donc de supprimer ce poste d'adjoint technique à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.

Pôle Technique

Suite à la mutation au 1^{er} octobre 2018 du responsable du Pôle Services Techniques et équipements à vocation intercommunale, une nouvelle organisation répondant aux besoins actuels et à venir de la Communauté de Communes a été présentée en Comité technique du 29 novembre 2018. Cette proposition a reçu, à l'unanimité un avis favorable des 2 collèges. Elle consiste à créer un seul pôle « Technique Environnement Transition Energétique ». La cellule marchés-publics est dorénavant rattachée à la Direction des Affaires financières.

Ainsi, il est proposé de

- supprimer le poste de responsable du Pôle Services Techniques et équipements à vocation intercommunale au grade d'ingénieur à temps complet,
- de créer un poste de Responsable des services techniques à temps complet ayant les compétences en bâtiments et l'aptitude à gérer les projets importants, rattaché au nouveau pôle qui concentre les infrastructures et leur entretien de façon plus globale au titre de la transition énergétique. Ce poste relève du grade de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et pourra être pourvu par voie statutaire ou par voie contractuelle, conformément au Statut de la Fonction Publique Territoriale,

Pôle Urbanisme

Par délibération en date du 20 décembre 2017, la Communauté de Communes du Haut-Béarn créait un poste de chargé de missions administratives afin de répondre à l'accroissement d'activité dans le cadre de la compétence urbanisme « Planification », et notamment à la demande des communes.

Les perspectives d'évolution de ce poste lié à l'élaboration de documents de planification intercommunale nécessitent de le transformer en emploi permanent dont les missions consisteraient à la rédaction des actes administratifs, le suivi juridique, le contrôle de l'application de la charte de gouvernance dans les processus d'élaboration et enfin la veille juridique.

Ainsi, il vous est proposé de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019 qui pourra être pourvu par voie statutaire ou par voie contractuelle, conformément au Statut de la Fonction Publique Territoriale.

Pôle Social

- Suite au départ par voie de mutation du chef de service de l'Enfance, Jeunesse et Education et au projet de réorganisation du pôle social présentée en Comité technique du 29 novembre 2018, il convient de supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28 heures 15 mn semaine, et de créer un poste de rédacteur à temps complet Coordinatrice des projets transversaux du pôle et en charge du scolaire.
- Par ailleurs, dans le cadre de l'élargissement du territoire des actions itinérantes du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) en Vallées d'Aspe et de Barétous, il apparaît nécessaire de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce poste sera réparti à 40 % pour le RAM et 10 % pour le LAEP.
- Enfin, lors du conseil communautaire du 8 novembre 2018, la Communauté de Communes du Haut-Béarn s'est prononcée favorablement à la reprise en gestion directe de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) « les Eterlous » à BEDOUS et a étendu ses compétences en manière d'ALSH, ce qui a conduit à inclure celui de LASSEUBE.

A cet effet, il convient de créer les postes suivants :

- ALSH LASSEUBE, transfert de compétences au 1^{er} janvier 2019 :
 - Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 33 heures hebdomadaires
 - Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 30 heures hebdomadairesNota : Ces postes seront financés au travers de l'attribution de compensation de la commune de LASSEUBE
- ALSH Les Eterlous, reprise en gestion directe au 2 janvier 2019 :
 - Transfert d'un emploi d'avenir en cours jusqu'au 12 février 2019 de 28 heures hebdomadaires en moyenne
 - A compter du 13 février 2019, un poste de Directeur (trice) de l'ALSH au grade d'adjoint d'animation à temps non complet de 24h30 heures hebdomadaires. Ce poste pourra être pourvu par voie statutaire ou par voie contractuelle, conformément au Statut de la Fonction Publique Territoriale.

Médiathèque des Gaves

- Suite au départ en retraite de la Directrice de la Lecture publique et à la nomination par promotion d'une nouvelle Directrice, et pour faire suite au Conseil Communautaire du 8 novembre dernier, il convient de supprimer le poste de directeur adjoint de la médiathèque initialement créé sur la base du grade de conservateur des bibliothèques à temps complet.
- Historiquement, un agent occupait un poste d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires à la crèche Crech'ndo. Suite à une période de disponibilité pour convenances personnelles, le comité médical s'est prononcé sur une inaptitude définitive de l'agent à occuper ce poste. Après étude des compétences de l'agent et au vu des besoins de renfort de l'équipe de la Médiathèque des Gaves, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a proposé un reclassement de l'agent sur un poste d'assistant administratif polyvalent à temps

non-complet de 21 heures hebdomadaires, proposition qui a reçu l'avis favorable du comité médical et de l'agent.

En conséquence, il vous est proposé de créer un poste d'assistant administratif polyvalent à temps non complet de 21 heures hebdomadaires à compter du 14 décembre 2018. Cet emploi sera pourvu par l'agent qui bénéficiera d'un reclassement au grade d'adjoint administratif.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste de rédacteur à temps complet, un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures 15 mn hebdomadaires, un poste de conservateur de bibliothèques à temps complet, un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'adjoint technique à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, un poste d'ingénieur à temps complet
- **CREE** un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, deux postes de rédacteur à temps complet, un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 21 heures hebdomadaires, un poste d'Educatrice de jeunes enfants à temps non complet 17h30 semaine, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 33 heures hebdomadaires, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 30 heures hebdomadaires, emploi d'avenir à temps non complet de 28 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} janvier au 12 février 2019 inclus, et un poste de directeur(trice) d'ALSH au grade d'adjoint d'animation à temps non complet de 24h30 heures hebdomadaires,

Ces postes pourront être pourvus par voie statutaire ou par voie contractuelle, conformément au Statut de la Fonction Publique Territoriale.

- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 décembre 2018

Suivent les signatures



Le Président

Affiché le 20.12.18



Daniel LACRAMPE